



HAL
open science

L'intendant du palais (Sakin Bīti) à Nuzi

Philippe Abrahami

► **To cite this version:**

Philippe Abrahami. L'intendant du palais (Sakin Bīti) à Nuzi. Cahier des thèmes transversaux ArScAn, 2015, XII, pp.177-192. hal-02278214

HAL Id: hal-02278214

<https://hal.science/hal-02278214>

Submitted on 11 Sep 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

L'INTENDANT DU PALAIS (*ŠAKIN BĪTI*) À NUZI

Philippe ABRAHAMI

Université Lumière Lyon 2, Archéorient
Maison de l'Orient et de la Méditerranée, Lyon
Philippe.Abrahami@univ-lyon2.fr

Le site de Nuzi (Yorgan Tepe), à 13 km de Kirkouk en Irak du nord, a fait l'objet de cinq campagnes de fouilles américaines entre 1925-1931 qui se sont déroulées dans trois secteurs : dans les deux zones à la périphérie du site, ont été mises au jour de très riches maisons dont celle au nord-est abritant les archives du prince Šilwa-Teššup et sur le tell central où se trouvaient le palais, les temples et des quartiers d'habitation. Environ 5000 tablettes et fragments ont été découverts qui pour l'essentiel datent de la fin du XV^e et du XIV^e s. av. J.-C.¹. Nuzi apparaît dans cette documentation comme une ville du royaume d'Arraphe, soumis à l'empire du Mittani, dont la capitale Al-ilāni se trouvait à l'emplacement de Kirkouk. La destruction finale du site intervient suite à une expédition militaire menée par le roi assyrien Aššur-uballiṭ (1363 av. J.-C. – 1328 av. J.-C.) probablement assez tôt au cours de son règne².

C'est bien évidemment surtout dans la documentation du palais qu'il est question du *šakin bīti*. Celle-ci est essentiellement de nature administrative et nous renseigne sur la gestion des activités de production, d'acquisition et de redistribution des biens du palais. Cette documentation a été étudiée par W. Mayer qui a réuni un corpus de 600 textes dont il a dressé le catalogue³ : 468 tablettes ont été repérées comme provenant du palais à partir des catalogues de publication. A ce groupe, W. Mayer a ajouté 132 tablettes de provenance inconnue formant série avec des groupes de tablettes du palais⁴. Il a également mené une étude prosopographique des différents groupes sociaux et professionnels mentionnés dans cette documentation (famille royale, fonctionnaires du royaume et du palais, scribes, personnel du culte et divers corps de métier). Le rôle du *šakin bīti*, considéré comme le « Palastgouverneur », y est brièvement décrit⁵. Les activités de cet agent du palais qui correspondent assez bien à celles d'un intendant dans le sens usuel de ce terme⁶, ont par ailleurs été évoquées par différents auteurs. H. Lewy le décrit comme « the administrator of palace property »⁷. E. Cassin a écrit à son propos : « A l'intérieur du palais commence le domaine du *šakin bīti* (...). Il est un majordome aux pouvoirs étendus sur les magasins du palais »⁸. P. Negri Scafa en fait « the one responsible for the movement of goods in and out the Palace »⁹. Son rôle central dans ce domaine a été aussi souligné par B. Lion et M. Sauvage¹⁰.

La présente étude étend le corpus des textes concernant le *šakin bīti* qu'avait réuni W. Mayer de 23 documents à 49. À partir de cet ensemble élargi, nous avons repris l'étude des activités de cet administrateur dont le « bureau » pourrait se situer dans la pièce M79 attenante à la grande cour M100.

THÈME VIII

¹ Stein, 1993 : 15-16. Pour une présentation générale de la documentation de Nuzi, cf. Pedersén, 1998 : 15-28 et Lion, 1999. Tous mes remerciements vont à Brigitte Lion pour l'attention qu'elle a portée à la présente étude.

² Maidman, 2011 : 124-126.

³ Mayer, 1978.

⁴ Pour un point récent sur le catalogue de W. Mayer, cf. Abrahami, Lion, 2012.

⁵ Mayer, 1978 : 131-132.

⁶ « Celui qui est employé par une personne fortunée, par un haut personnage, pour diriger sa maison, administrer ses biens, gérer sa fortune », cf. <http://www.cnrtl.fr>.

⁷ Lewy, 1959 : 114.

⁸ Cassin, 1974 : 388.

⁹ Negri Scafa, 1995 : 59.

¹⁰ Lion, Sauvage, 2005 : 69-70.

On procèdera au préalable à l'analyse des différentes formes du titre et à son rapprochement avec celui de *šellintannu*¹¹.

LES INDIVIDUS CONCERNÉS

Nous connaissons au moins 6 administrateurs désignés comme *šakin bīti*. Les mieux documentés sont les deux intendants qui exercent leur fonction dans le palais de Nuzi. Quatre sont rattachés à d'autres localités du royaume d'Arraphe : Lubti au sud, Anzugalli et Zizza au centre et Turša dans le nord¹².

Nuzi

- Elhip-Tilla : GAR.E₂ (6 ; 12)¹³ ; GAR *e₂-kal₂-li₃* (5) ; GAR₂.E₂ *ša URU nu-zi* (1) ;
- Erwi-šarri : GAR.E₂-*ti* (15) ; GAR.E₂ (24, 28) ; LU₂ GAR.E₂ (16, 26, 29, 33, 35) ; GAR 'URU' *nu-zi* (38) ; GAR₂.E₂ *ša URU nu-zi* (14, 28) ; *ša-ki-nu* (30)
- Anonyme : GAR.E₂ (47)

Zizza

- Erwi-huta : LU₂ GAR.E₂ *ša URU zi-iz-za* (42) ; *ša URU zi-iz-za* (41)

Lubti

- Anonyme : LU₂ GAR.E₂ *ša URU lu-ub-ti* (46)

Turša

- Mutta : GAR.E₂ *ša UR[U tur₂-ša₂]* (43) ; [LU₂ GAR.E₂ *ša URU*] *tur-ša₂* (44) ; [LU₂] GAR.E₂ *š[a U]RU tur₂-ša₂* (45)

Anzugalli

- [NP] : GAR.E₂ *ša URU a[n-zu-gal-li₃]* (43)

La fonction est aussi documentée en relation avec le bâtiment *hurizāti*¹⁴.

- Erwi-mušni : GAR.E₂ *ša hu-ri-za-ti* (48)

LES DIFFÉRENTES FORMES DU TITRE GAR.E₂ = GAR.E₂ ŠA URU NG = GAR EKALLI

GAR.E₂ correspond à une forme courte du titre spécifiant la localité. Cela est clairement mis en évidence par (28). Erwi-šarri y est désigné de deux façons : « GAR.E₂ de la ville de Nuzi » dans le texte et GAR.E₂ dans la suscription associée à l'empreinte de son sceau. L'indication de la fonction peut aussi être sous-entendue : l'intendant Erwi-Huta désigné « GAR.E₂ de la ville de Zizza » dans (42) est simplement mentionné comme « de la ville de Zizza » dans (41). Enfin GAR.E₂ peut aussi être abrégé en *šakinu* comme c'est le cas pour Erwi-šarri dans (30), apparemment la seule occurrence de sa fonction en akkadien.

¹¹ Les collations, indiquées par *, ont été réalisées lors de trois missions au *Harvard Semitic Museum* (2009-2011) dans le cadre du projet d'*Edition électronique de textes cunéiformes de Nuzi : les archives du palais* (<http://cluster13.ens-lyon.fr/spip.php?article80>), mené conjointement avec B. Lion, Professeure à l'Université Lille 3. Ce projet a été financé par la Région Rhône-Alpes (2006-2010). Les abréviations utilisées dans cette étude, sont référencées sur le site du *Cuneiform Digital Library Initiative* http://cdli.ox.ac.uk/wiki/abbreviations_for_assyriology.

¹² Cf. la carte dans Müller, 1994 : 325-326 et Fincke 1993: 21-26 (Anzugalli); 166-168 (Lubti); 305-309 (Turša); 356-362 (Zizza).

¹³ Les numéros en gras renvoient aux textes regroupés ci-dessous *Le corpus*.

¹⁴ Les avis sont partagés quant à son identification : une structure pour les troupeaux en rase campagne, comprenant des bergeries et des enclos (Zaccagnini 1979 : 99-100 et CAD H : 251b) ou une résidence palatiale (Lewy, 1959 : 113-118 ; AHW : 359a « Palast, Villa » et Fincke 1993 : 13).

L'indication de la ville dans le titre fait donc sans doute référence au palais situé dans la localité mentionnée et non à une entité municipale indépendante à laquelle seraient rattachés les administrateurs concernés¹⁵. C'est ce que l'on peut déduire du fait qu'Elhip-Tilla est aussi désigné comme GAR *ekalli* dans (5).

L'équivalence GAR E₂ / GAR *ekalli* rappelle d'ailleurs le sens que peut revêtir le terme palais dans HSS 13 349 (AdŠ 6) où il correspond à la « maisonnée » du prince Šilwa-Teššup et non à l'institution, siège du gouvernement¹⁶.

LE TITRE ŠELLINTANNU

Le terme hourrite *šellintannu* qui figure dans les contrats de prêts, est aussi utilisé pour désigner une fonction. Dans les prêts, le terme qualifie l'orge prêtée (*ana ŠE.MEŠ annûti šellintannu*). Sous une forme conjuguée au permansif, il désigne l'emprunteur. Ses prêts qui ne portent pas d'intérêts, sont analysés comme une opération d'investissement par laquelle le créancier confie un capital à un agent (le *šellintannu*) qui sera chargé de le placer¹⁷. Comme titre, *šellintannu* désigne trois administrateurs du prince Šilwa-Teššup : Tultukka (EN 9/1 300 = AdŠ 252, 54) ; Zilip-Erwe (HSS 15 203 = AdŠ 462A) et Pai-Teššup (HSS 9 29, 15 = AdŠ 617C)¹⁸.

D'un point de vue prosopographique et lexical, le titre de *šellintannu* peut être rapproché de celui de *šakin bīti*. D'une part Pai-Teššup est qualifié alternativement de *šellintannu* de Šilwa-Teššup et de *šaknu* de Šilwa-Teššup¹⁹. D'autre part, la racine hourrite *šell-*, augmentée du suffixe caractérisant les professions (*-tanni / -tenni*), signifie la maison.

L'équivalence *šellintannu* = *šakin bīti* est aussi suggérée par le fait qu'Elhip-Tilla et Erwi-šarri sont chacun associés au titre de *šellintannu*. Or, on peut montrer qu'il s'agit sans doute des mêmes individus que les intendants :

Elhip-Tilla, désigné comme *šellintannu* intervient dans (13), une tablette qui a pour origine la pièce M79 du palais, d'où provient une grande partie des tablettes qui concernent les *šakin bīti* (ci-dessous *La provenance des tablettes*).

Erwi-šarri, *šellintannu* de la ville de Nuzi, est l'auteur de (49) une lettre adressée à Elhip-Tilla (sans indication de titre). Dans ce document très fragmentaire, il est question du palais au revers (l.13). Le lien avec les intendants est donc probable. Le titre *šellintannu* de la ville de Nuzi serait dans ce cas équivalent à celui de GAR.E₂ de la ville de Nuzi.

Un Erwi-šarri est mentionné comme *šellintannu* dans (39) et comme *šaknu* dans (30). Il s'agit sans doute du même individu en tenant compte du cas de Pai-Teššub.

On retrouve ainsi le même système d'équivalence entre les différentes formes des titres *šellintannu* et GAR.E₂ : *šellintannu* / *šellintannu* de la ville de Nuzi d'une part et GAR.E₂ / GAR.E₂ de la ville de Nuzi d'autre part.

THÈME VIII

¹⁵ Pour les indications directes ou indirectes sur l'existence d'un palais dans chacune des villes associées au titre d'intendant (Anzugalli, Lubti, Turša, Zizza), cf. Mayer, 1978 : 3-4.

¹⁶ L. 141, cf. le commentaire de Wilhelm, 1980 : 49 et de même dans HSS 14 107 : 5, cf. Lewy, 1959 : 119.

¹⁷ Stein, 1993 : 49-51 et Richter, 2012 : 376.

¹⁸ Stein, 1993 : 116.

¹⁹ Il s'agit de HSS 9 150 : 12 (AdŠ 270), un prêt concernant des briques. Pour la présentation de ce contrat, cf. Lion, Sauvage 2005 : 79-80. Pour l'alternance *šellintannu* / *šaknu*, cf. le commentaire dans le CAD Š/2 : 273b. A noter également la correspondance entre *šellintannu* et la forme verbale *šaknu* dans le contrat de prêt HSS 14 531 : Tarmiya qui a reçu l'orge en devient le gestionnaire / responsable (*ana ŠE.MEŠ annûti šellintanni*) : « (l'orge) est transférée (*uš-te-et-bal-kat*) pour (plusieurs) années. 'Durant 10 ans, il est à la disposition (*ša-ak-nu*) de Tarmiya ».

LA « CARRIÈRE » D'ELHIP-TILLA

Un Elhip-Tilla « gouverneur du pays » (*šakin māti* /GAR.KUR) figure dans (8 l. 50), une liste enregistrant une répartition d'attelages et de chars à des personnages importants tels le prince Tatip-Teššup et le *šukallu* Akia²⁰. Le nom est certes fréquent. Le même texte cite un Elhip-Tilla (sans titre) qui serait à identifier à l'échanson (*šaquû*)²¹. Le rapprochement du GAR.KUR avec l'intendant à un stade différent de sa carrière correspondant peut-être à une promotion, reste néanmoins envisageable. Si tel était le cas Elhip-Tilla aurait sans doute continué d'exercer certaines prérogatives au sein de l'administration du palais. En effet, on constate que le titre GAR.KUR s'applique également à un administrateur des domaines de Šilwa-Teššup²². Cette situation semble d'ailleurs correspondre à celle de Tieš-urhe, lui-même GAR.KUR, qui est étroitement impliqué dans la gestion de la résidence royale de Nuzi²³.

DES ŠAKIN BĪTI CONTEMPORAINS ?

Elhip-Tilla et Erwi-šarri ont-ils exercé leur fonction en même temps ou successivement ? Il est difficile de répondre à cette question en l'absence d'un système de datation par éponyme ou de nom d'année. En outre, pour ce qui est de la documentation administrative, l'enquête prosopographique ne peut s'appuyer sur l'indication du nom du scribe ayant rédigé la tablette, cette information faisant défaut.

Elhip-Tilla et Erwi-šarri semblent en tout cas contemporains d'après (49). On notera aussi que dans (8) où figure Elhip-Tilla GAR.KUR, apparaît également un autre GAR.KUR, Hašip-Tilla (l. 21). Deux *šukallu* (Akia et Akip-tašenni) sont aussi cités dans ce texte. On en déduira qu'il pouvait y avoir deux titulaires de ces fonctions simultanément²⁴. Cette possibilité est donc aussi envisageable pour les *šakin bīti* Elhip-Tilla et Erwi-šarri. On remarquera cependant qu'ils ne sont pas mentionnés ensemble au sein du groupe d'individus qui gère les prélèvements et les transports liées au versement des céréales pour les allocations des reines de Nuzi et d'Arraphe et les rations du personnel domestique²⁵. On pourra en déduire soit qu'il n'était pas nécessaire de faire intervenir deux intendants dans le cadre de ces opérations, soit qu'ils ont été en poste successivement. Si l'on retient cette dernière hypothèse, il serait préférable de placer Elhip-Tilla avant Erwi-šarri. Ce dernier est en effet largement plus présent dans la documentation. Il pourrait donc avoir exercé ses fonctions un peu avant la destruction du site²⁶.

LE CORPUS

Dans son étude prosopographique sur les documents du palais, W. Mayer mentionne 23 textes qui impliquent les différents *šakin bīti*²⁷. Cette liste peut être complétée par d'autres documents (numérotation en italique ci-dessous). A. Fadhil avait identifié l'intendant Erwi-šarri dans (27) et (37)²⁸. B. Lion et M.

²⁰ Edition par Dosch, 2009 : 137-139, n°49. Sur le GAR.KUR cf. Mayer, 1978 : 121-122 et Negri Scafa, 2009 : 476. Plusieurs des documents qui mentionnent cet agent ont fait l'objet d'une publication récente : HSS 9 1 (Wilhelm, 2006 : 102) ; HSS 15 1 (Maidman, 2010 : 30-32) ; JEN 2 135 (Maidman, 2010 : 135-136) ; JEN 2 321 (Maidman, 2010 : 138-141).

²¹ Dosch 2009 : 139.

²² Hašip-apu fils de Tahirišti GAR.KUR de Šilwa-Teššup dans HSS 9 42, 12 (AdŠ 619), cf. Stein, 2009 : 194 et Koliński, 2001 : 13.

²³ Textes (4), HSS 16 352 (ci-dessous n. 38) et en particulier (43) où l'on attendrait plutôt l'intendant de Nuzi.

²⁴ Noter également le pluriel dans la lettre HSS 15 1 : 25 (Maidman, 2010 : 31).

²⁵ Il s'agit des textes (3), (22), (23) et (25), cf. ci-dessous note 32.

²⁶ Dans le « bureau » M79, 7 textes concernent Erwi-šarri contre 4 pour Elhip-Tilla (cf. le tableau ci-dessous), et globalement 28 textes se rapportent à Erwi-šarri contre 14 documents pour Elhip-Tilla. En faveur de la séquence Erwi-šarri ⇒ Elhip-Tilla, B. Lion fait valoir l'argument suivant : ayant pris son poste juste avant la destruction du site, le dernier *šakin bīti* aurait exercé ses fonctions un temps très court ; l'avant dernier (Erwi-šarri, selon cette hypothèse) étant resté plus longtemps, aurait donc laissé plus de documentation.

²⁷ Mayer, 1978 : 131-132.

²⁸ Fadhil, 1983 : 112, 182.

Sauvage l'ont repéré dans (40)²⁹. La présente étude propose d'ajouter 23 autres documents à la liste des textes impliquant des *šakin bīti*. Le rattachement de ces textes se fonde principalement sur deux éléments : d'une part, la responsabilité assumée par l'individu portant le nom d'un des intendants lorsqu'elle entre dans la sphère déjà connue des compétences de cet administrateur (accès aux magasins, implication dans le contrôle et la gestion de la production, distribution des biens de consommation, ci-dessous *Le domaine d'intervention*) ; d'autre part, le cercle des personnes avec lesquelles il est en relation (famille royale, administrateurs royaux etc.).

Elhip-Tilla

1. HSS 13 156 (R76)³⁰ : sceau de Šilahi

Tonte de 12 moutons confiés (*ša ŠU*) au berger Šilahi, opérée par Elhip-Tilla (GAR.E₂ *ša URU nuzi*).

2. HSS 13 172 (R76) : non scellé

Remise à Elhip-Tilla par Aham-ay-amši et Ninu-atal d'orge « pris (*ša leqû*) de l'orge des rations (*ša šiba*) »³¹.

3. HSS 14 126 (#) : non scellé

Décompte de dépenses d'orge et de blé concernant l'allocation des reines de Nuzi et d'Al-ilāni. Le prélèvement (*našāru*) est effectué par Tēhip-Tilla, Erwi-[maduni], Tarmia et Elhip-Tilla³².

4. HSS 14 587 (M79) : sceau de Heltip-apu

Lettre de Heltip-apu à Elhip-Tilla. Heltip-apu lui demande de prélever du *bīt arpani* 2 talents de cuivre épuré (*hamuši*) pour le personnel (*niš bīti*) de Karāna qu'il devra remettre à Tieš-urhe (sans doute le GAR.KUR). Le métal est probablement utilisé pour l'achat des céréales pour les rations³³.

5. HSS 14 589 = 136 (M79) : non scellé

Liste de 30 coupes (*kasātu*) en or et argent qu'Elhip-Tilla (GAR *ekalli*) et Alwišuh ont retiré (*uštēlušunuti*) et ont transporté (*ubilūšunuti*) de Nuzi à Al-ilāni. L'opération est intervenue au moment du départ de l'émissaire d'Aššur et du prince Hut-Teššup.

6. HSS 14 639 (M79) : sceau d'Uthap-Tae

Prêt de 5 mines de lin (GADA.MEŠ), « *pilahau*³⁴ du palais » (filé³), concédées à Uthap-Tae fils de Ninkiya par Elhip-Tilla (GAR.E₂). Remboursement au mois de Kurilli. Clause de pénalité : en cas de non remboursement, le débiteur intègrera le groupe des serviteurs *taluhlu*.

7. HSS 14 651 (R76) : non scellé

Petite vignette portant l'indication : 8 serviteurs-*šuhāru* d'Elhip-Tilla.

8. HSS 15 34 (R76) : non scellé

Liste d'attelages et de chars attribués à une soixantaine d'hommes parmi lesquels figurent des personnages importants : les princes Tatip-Teššup (l.1) et Ehel-Teššup (l.33) ; les *šukallu* Akia (l.2), Akip-tašenni (l.18) et Zil-Teššup (l.22) ; les GAR.KUR Elhip-Tilla (l.49), Hašip-Tilla (l.21) et Tieš-urhe (sans titre, l.31).

²⁹ Lion, Sauvage, 2005 : 63.

³⁰ Entre parenthèses figure la pièce d'origine de la tablette. Le symbole # correspond à une tablette sans indication de provenance dans les catalogues de publications, mais qui a été attribuée au palais par Mayer, 1978.

³¹ Pour le sens de ce terme, cf. Abrahami à paraître. Aham-ay-amši et Ninu-atal sont enregistrés dans la liste des rationnaires « serviteurs du palais » (ci-dessus 46 r. 17-18) respectivement comme scribe et agent commercial (*šamallū*). On peut inclure (2) dans un petit dossier (HSS 13 493 ; HSS 14 535 ; HSS 15 162 ; HSS 16 37) les impliquant dans des achats d'orge au pays de Nullu et son transport à Nuzi.

³² Ce texte appartient à la série (22), (23), (25) et HSS 14 154, où l'on retrouve à peu près les mêmes agents. Elhip-Tilla est mentionné dans (3) uniquement. Erwi-šarri intervient dans (22), (23), (25). Parmi les opérateurs, dans (22) et (23) et HSS 14 154, figure Nanna-IGI-DU connu comme scribe et soldat affecté à une unité de char (*rākib narkabti*), cf. Dosch, 2009 : 201 et Stein, 2009 : 551.

³³ L. 10-11, lire *a*-na* ti-eš-ur-he₂ i-din*. Tieš-urhe est aussi impliqué dans les achats de céréales, payés en métal, pour les rations du personnel domestique des maisonnes royales dans (43) et HSS 15 160 (R76). Pour ce texte cf. Lion, 2013 : 136 et également Abrahami à paraître.

³⁴ Cet hapax (CAD P : 371b et AHw : 863) est peut-être à rapprocher de *pilakku* « fuseau », d'où la traduction proposée. Dans leur édition du texte Lion, Sauvage, 2005 : 70, considèrent le *pilahau* comme un objet en soi.

9. HSS 15 83 (N120) : non scellé

Fragment d'une liste de chevaux marqués (*naqqurū*), confiés (*ana ŠU nadmū*) à différentes personnes dont Elhip-Tilla.

10. HSS 15 108 (N120) : non scellé

Enregistrement de deux chevaux kuššéens et d'un cheval nulléen conduit (*ša ekalli*) par Elhip-Tilla³⁵.

11. HSS 15 282 (M91) : scellé³⁶

Fragment de lettre. Les noms de l'expéditeur et du destinataire ont disparu dans la cassure. Au revers, Elhip-[Tilla], et son collègue *atuhlu* reçoivent l'ordre de procéder à la distribution des rations (« faire le *šibai* ») de 104 hommes et femmes du personnel domestique³⁷. Ils doivent se rendre au pays de Nullu. De la face, il ne reste que les deux dernières lignes où il est question d'un prélèvement. On peut penser à du métal utilisé en vue de l'acquisition de l'orge nécessaire aux rations.

12. HSS 16 42 (#) : non scellé

Décompte d'orge dont un poste de dépense concerne la remise d'orge à Elhip-[Tilla] (GAR.E₂) pour le personnel domestique (*niš bīti*).

13. HSS 19 103 (M79) : scellé³⁸

Akip-tašenni (LU₂[DUB.SAR]) se porte garant de sa sœur Puhua (*pussa imtaḥaš*) auprès d'Elhip-Tilla (*šellintannu*)³⁸. Le revers est détruit, l'empreinte du sceau d'Akip-tašenni authentifiant la transaction a pu s'y trouver.

Erwi-šarri

14. HSS 13 8 (R76) : sceaux d'Arzibni, de Muš-Teššup et de deux témoins

Déclaration de Muš-Teššup qui reconnaît devoir (*ina muhhiya a[šib]*) un vêtement *kullae* de bonne qualité « du palais » d'un poids de 6 mines. Il devra le livrer dans les cinq jours à Erwi-šarri (GAR.E₂ de la ville de Nuzi) par l'intermédiaire d'Ar-Zibni fils d'Akip-tašenni. En cas de non-respect du délai imparti, Ar-Zibni pourra saisir l'un des bœufs que Muš-Teššup lui avait laissé en garde « à la place du vêtement ». Déclaration d'Ar-Zibni : « Muš-Teššup [s'est engagé] auprès d'E[rwi-šarri]³⁹ ».

15. HSS 13 65 (R81) : sceaux de Nuziqa et de quatre des six témoins dont le scribe Arip-šarri⁴⁰

Remise d'une « servante du palais » par Erwi-šarri (GAR.E₂-ti) à Kurra fils d'Ar-Teia et Nuziqa fils de Haniu. En cas de fuite, ils devront la remplacer (SA₅-la).

16. HSS 13 85 (M79) : sceau de Werrahe

Remise de 2000 flèches « du palais » à Werrahe par Erwi-šarri ([LU₂] GA[R].E₂).

17. HSS 13 103 (M79) : sceau d'Unap-Teššup

Remise de 5000 roseaux « du palais de la ville de Nuzi » à Akap-tae, le messager et à Unap-Teššup fils d'Arik-kaya par Erwi-šarri pour faire des flèches⁴¹.

³⁵ Elhip-Tilla est en déplacement au pays de Nullu pour l'acquisition de céréales dans (11). Le pays de Kuššu se situe au nord-ouest du Hamrin (cf. Müller, 1994 : 221). Nullu se trouverait à l'est de la passe de Bazian. Le royaume d'Arraphe entretient d'importantes relations commerciales avec ce pays, cf. Fincke 1993 : 192.

³⁶ La lettre a peut-être été scellée comme c'est le cas avec (4).

³⁷ Pour *šibai* = rations et l'édition de ce texte, cf. Abrahami à paraître.

³⁸ Mayer 1978 : 38 (n°172) considère qu'il s'agit du scribe Akip-tašenni. Ce dernier est mentionné avec indication de sa profession dans HSS 16 352 (#) (Mayer 1978 : 81, n°452), une liste nominative concernant 6 « serviteurs du palais » qui lui sont remis par Tieš-urhe. Akip-tašenni est aussi rédacteur d'un contrat d'échange de biens fonciers situés à proximité de champs appartenant à Šilwa-Teššup (HSS 13 372).

³⁹ L. 12. *mu-uš-[te-šup pu-ta], a-šar me[r*-wi-LUGAL im-ta-ha-aš]*. Il reste du nom propre une tête de clou qui convient mieux à un début de IR qu'à un AR. Erwi-šarri donne d'ailleurs un meilleur sens. Edition partielle du texte par Lion, Sauvage, 2005 : 70.

⁴⁰ Il s'agit d'un scribe travaillant pour le palais : il est mentionné notamment dans la liste (47, rev. L. 7).

⁴¹ C'est probablement Unap-Teššup qui apparaît (sans patronyme) dans (19). Il faut sans doute l'identifier au fabricant d'arc (*sassimu*) dans la liste de personnel HSS 15 71 : 11 (F24). Unap-Teššup fils d'Arik-kaya est mentionné dans plusieurs documents du palais enregistrant la remise de roseaux pour fabriquer des flèches. Mis à part HSS 13 116 qui provient de L29, ces documents ont pour origine M79 (HSS 13 99 ; HSS 13 100 et HSS 14 223).

18. HSS 13 120 (R76) : sceau d'Akap-turari
Prêt (UR₅.RA) de 2000 briques « du palais » concédé par Erwi-šarri à Akap-turari fils de Hašuar. Remboursement après la moisson.
19. HSS 13 206 (M79) : scellé⁴²
Remise de + 32000 roseaux à Unap-Teššup et Herika* par Erwi-šarri pour faire des flèches.
20. HSS 14 94 (#)⁴³ : non scellé
Compte de plateaux (*paššūru*) et de pains *isququ* attribués « en présence » du roi au *šukallu* ainsi qu'à divers bénéficiaires : les jeunes enfants royaux (TUR.TUR), les princes, les représentants étrangers *ubarū*, la reine et d'autres personnalités et groupes d'individus. Erwi-šarri est mentionné l. 11.
21. HSS 14 96 (N120) : non scellé
Compte de plateaux (*paššūru*) et de pains *isququ* attribués : « en présence » du roi ainsi qu'à divers bénéficiaires : les jeunes enfants royaux (TUR.TUR), Šašu-Teššup, les courriers et Erwi-šarri (T.1).
22. HSS 14 128 (#) : non scellé
Orge pour les rations du personnel du palais de Nuzi prélevée par Tehip-Tilla, Nanna-IGI.DU, Tarmia, Erwi-maduni et Erwi-šarri. L'orge est remise à ce dernier (*ana ŠU nadānu*). Kulpen-atal « messenger ».
23. HSS 14 153 (#) : non scellé
Décompte d'orge et de blé pour l'allocation des reines d'Al-ilāni et de Nuzi comprenant du blé et de l'orge ainsi que pour les rations des femmes, des tisserands, des serviteurs *taluhlu* et des chevaux. Le prélèvement provient du grenier de Tirwin-natal et de Tatip-tilla et est réalisé par Tehip-tilla, Nanna-IGI.DU, Ewimaduni, Erwi-šarri et Tarmia.
24. HSS 14 196 (M79) : sceau de Turari
Prêt (UR₅.RA) de malt concédé à Turari fils de Zehru par Erwi-šarri (GAR.E₂)⁴⁴.
25. HSS 14 218 (#) : non scellée
Blé pour l'allocation *šukumu* du palais, prélevé et apporté à Al-ilāni par Erwi-maduni, Tehip-Tilla, Erwi-šarri et Tarmia.
26. HSS 14 220 = 626 (R76) : sceau d'Arrumti
Prêt (UR₅.RA) de + 1000 flèches concédé à Arrumti, le scribe, par Erwi-šarri ([LU₂] GAR.E₂)⁴⁵.
27. HSS 14 227 (M79) : sceau de Pui-Tae
Déclaration de Pui-Tae, le *hazannu* de Lubti attestant qu'il a reçu d'Erwi-šarri 10 mines de cuivre destinées aux fabricants d'arcs pour faire des flèches.
28. HSS 14 263 = 608 (M79) : sceau de Erwi-šarri
Inventaire d'objets en bronze et en cuivre (vaisselle, décorations, mobilier) avec l'indication suivante : « Ce matériel du palais qui n'est pas inscrit sur l'ancienne tablette du matériel, a été remis à Erwi-šarri, GAR.E₂, de la ville de Nuzi »⁴⁶.

⁴² Au revers, non conservé, devait figurer l'empreinte du sceau d'au moins l'un des récipiendaires, comme c'est le cas avec (17).

⁴³ HSS 14 94 est censée provenir de R56 avec trois autres documents : AASOR 16 88, un contrat de fermage ; HSS 15 82 un inventaire de chars et de cuirasses et HSS 16 45 un compte prévisionnel de dépenses de blé. Comme R56 est une salle de bains (Starr 1939 : 163), il est possible que l'on soit en présence d'une erreur d'enregistrement et que ces tablettes proviennent en fait d'une autre pièce. Le caractère privé du contrat AASOR 16 88 suggère une autre origine que le palais, cf. Mayer 1978 : 63-64. HSS 15 82 forme série avec certaines tablettes de N120 qui pourrait donc en être la pièce d'origine. HSS 14 94 appartient à un dossier qui compte 9 documents. Trois d'entre eux dont la provenance est connue, ont été trouvés dans des pièces différentes : HSS 14 96 (N120), HSS 14 95 (D6) et HSS 14 102 (R48). Il est donc difficile de se prononcer sur l'origine de HSS 14 94.

⁴⁴ Edition par Lion, Sauvage, 2005 : 69.

⁴⁵ Edition par Lion, Sauvage, 2005 : 69.

⁴⁶ L. 9-17 : *an-nu-tu₄ u₂-nu-tu₄, ša e₂-kal₂-li₃, i-na tup-pi₂ la-be-ru, ša u₂-nu-ti, la i-ša₂-aṭ-ṭar, a-na ŠU-ti^mer-wi-LUGAL, GAR.E₂ ša URU nu-zi, na-ad-nu*. A noter que cette liste comprend un tabouret *kubbu* en cuivre « fabriqué (*epšū*) par Erwi-šarri » (l. 5).

29. HSS 15 98 (M79⁷) : sceau de Hutip-šerri

Engagement de Hutip-šeri fils d'Urhia à livrer sous 12 jours au palais un charroi de bois *ampannu* constituant le quota de livraison *iškaru* de la ville de Nappāhe⁴⁷. Enna-mati fils de Nirhi-Tilla se porte garant (*pussa' imtaḥaš*) de cette livraison auprès d'Erwi-šarri (LU₂ GAR.E₂)⁴⁸.

30. HSS 15 163 (F24) : non scellé

Liste d'objets et de textiles provenant de la maison d'Ibašši-il saisis par son fils Ithi-Tilla et cinq « huissiers » *ararihuru* parmi lesquels figure Erwi-šarri (*šakīnu*)⁴⁹.

31. HSS 15 173 (R76) : non scellé

24 (mines) de laine pour les serviteurs *taluhlu* fournies à Heltip-apu par Erwi-šarri.

32. HSS 15 187 (#) : scellé⁵⁰

Fragment de lettre de Kula-hupi à Erwi-šarri lui demandant de sélectionner 13 vêtements parmi les 30 vêtements du (bâtiment) *huri[zāti]*⁵¹ afin de les [remettre] à Ahi-illika⁵².

33. HSS 15 220 (L27) : non scellé

Compte de laines de couleur et de produits tinctoriaux pour la fabrication de textiles d'ameublement et de vêtements, remis à des individus connus en tant que tisserands ainsi qu'à Erwi-šarri (LU₂ GAR.E₂) vraisemblablement afin qu'il les transfère à son tour à d'autres tisserands⁵³.

34. HSS 15 240 (D6) : non scellé

Compte de blé et de blé amidonnier (*kunišu*). Parmi les différents postes de dépenses, Erwi-šarri se voit remettre du blé « pour les dieux de Šarrina » (l. 7-8) et pour l'allocation *šukunu* « lorsque le roi est venu d'Anzugalli » (l. 11-15). On note aussi l'enregistrement (l. 1.5-6) d'une dépense de blé remis aux *šellintannu* pour la fête du mois *mitirunni* à Zizza.

35. HSS 15 329 (R76) : sceau de Hanuka

Contrat passé avec le marchand Hanuka qui a reçu 4 mines de laine du palais pour l'achat de 2 mines de laine rouge *tabarri* qu'il remettra à Erwi-šarri (LU₂ GAR.E₂).

36. HSS 16 145 (D3) non scellé

Compte très fragmentaire de blé et de blé amidonnier remis à Erwi-šarri concernant des dépenses diverses (pour l'allocation *šukunu* notamment, l. 3) et à destination de différentes personnes (probablement chargées de la préparation de ces céréales).

37. HSS 16 152 (D6) : non scellé

Compte de blé amidonnier dont l'un des postes de dépenses enregistre la remise de l'allocation *šukunu* à Erwi-šarri.

⁴⁷ Müller, 1994 : 77 pour le nom de cette ville.

⁴⁸ La tablette a été publiée sans indication de provenance. W. Mayer l'a intégrée au corpus du palais. Le lien avec la pièce M79 est possible car on y a trouvé la liste HSS 15 72 qui enregistre le nombre de chariots chargés du même bois en provenance de différentes localités (Nappāhe n'y est toutefois pas mentionnée), cf. Fincke 2000 : 167 pour l'édition du texte.

⁴⁹ Sur les *ararihuru*, cf. Fadhil 1983 : 156 et p. 235-236 qui a analysé l'ensemble des occurrences et considère qu'il s'agit d'une personne chargée « de récupérer des biens illégalement détenus par un tiers », cf. aussi Richter, 201 : 43. Ithip-Tilla et son père sont également mentionnés dans deux textes de la pièce F25 appartenant à la même maison située dans un quartier au sud-ouest du temple (HSS 15 142 et EN 9/1 119 du Groupe 24), cf. Negri Scafa, 2012 : 236.

⁵⁰ Le revers de la tablette est détruit. Elle a peut-être été scellée par l'expéditeur comme c'est le cas d'autres lettres à caractère administratif contenant un ordre, cf. (4).

⁵¹ Cf. ci-dessus note 14 concernant cette structure.

⁵² Erwi-šarri, désigné cette fois par son titre, est en lien avec Kula-hupi dans (38). Ahi-illika est probablement à identifier au messenger *ittuhlu* qui figure parmi les « serviteurs du palais » enregistrés dans la liste de rationnaires, ci-dessous (46, l.56). Pour les activités d'Ahi-illika, cf. également Lewy, 1959 : 114. Le terme hourrite *ittuhlu* est équivalent à *lāsīmu* « courrier », cf. Mayer, 1978 : 161.

⁵³ Edition dans Mayer, 1977 : 78.

38. SMN 1434B (HSS 13 pl. IX) (#) : sceaux de Kar[tip-erwe] et de Kula-hupi
Grand inventaire partiellement conservé d'objets en métal et de textiles qui sont remis (*ana ŠU nadānu*) par Kartip-erwe et Kula-hupi à Erwi-šarri (GAR r^1 nuzi)⁵⁴.

39. EN 10/2 81⁵⁵ (#) : scellé⁷

Fragment indiquant la remise par Erwi-šarri (*šellintannu*) d'1 A[NŠE d'orge ?] à Tatip-[...].

40. EN 10/2 130

Déclaration faite par quelqu'un au sujet de briques à rembourser (*nadānu*) à Erwi-šarri⁵⁶.

Erwi-huta

41. HSS 13 185 (R76) : non scellé

Remise à Erwi-Huta « de la ville de Zizza », de couvertures-*zianātu* aux épouses secondaires de cette localité.

42. RA 56 n°4 (R76⁷)⁵⁷ : non scellé

Compte enregistrant la contribution mensuelle en orge de différentes localités. Remise à Erwi-huta (LU₂ GAR.E₂ de la ville de Zizza) pour les épouses secondaires de cette localité.

Erwi-mušni

Cf. n°48

Mutta

43. HSS 15 161 (M79) : sceau de Tieš-urhe et [xxx]še

Etain « du palais » reçu par Tieš-urhe, GAR.KUR, [NP] GAR.E₂ d'A[nzugalli]⁵⁸ et M[utta] (GAR.E₂ de la ville de Turša), pour les rations du personnel domestique de Nuzi, d'A[nzugalli] et de [Turša].

44. HSS 15 176 (L27)⁷ ⁵⁹ : non scellé

Déficit de vêtements (*muṭṭa*) à la charge (*ina muhhi ša*) de Mutta (L[U₂ GAR.E₂ de la ville de] Turša)⁶⁰ et d'un autre individu.

45. HSS 15 177 (L27) : sceau de Mutta

Déficit (*muṭṭašu*) d'une serviette *šusuppu* de bonne qualité à la charge (*ina muhhi ša*) de Mutta ([LU₂] GAR.E₂ de la ville de Turša).

Anonymes

• Anzugalli, cf. n°43

• Lubti

46. HSS 15 235 (D6) : non scellée

Compte d'orge essentiellement destinée aux semailles (*ana NUMUN*) dans différentes localités. L'un des postes concerne aussi la fête du mois de *kinuni*. L'orge est remise au LU₂ GAR.E₂ de Lubti.

• Nuzi

⁵⁴ Tr. 30-31. [*an-nu*]-*tu*₄ *u*₂-*nu-tu*₄ 'ša' [URU *nu*]-*zi* *m*^{ku}-*la-hu-pi* *u*₃, [*m*^{kar}-*ti*]-*pe-er-we* *a-na* ŠU *m*^{er}-*wi*-LUGAL GAR r^1 *nu-zi it-ta-ad-nu*. Il n'y a pas de place dans la cassure pour restituer E₂ ša URU. Il ne semble y avoir qu'un signe. La fin du x fait penser à URU. Fincke, 1993 : 198 suggère GAR <E₂> 'URU' *nu-zi*.

⁵⁵ Edition par Fincke, 1998 : 224, 266.

⁵⁶ Il pourrait s'agir d'une partie des briques empruntées dans (18) d'après Lion, Sauvage, 2005 : 63 où figure l'édition du fragment.

⁵⁷ Le rapprochement avec le (41) suggère R76 comme pièce d'origine de cette tablette, cf. Fadhil, 1983 : 340.

⁵⁸ On pourrait envisager de restituer Al-i[lāni]. Anzugalli est la seule autre ville qui commence par le signe AN et qui dispose aussi d'un palais, cf. Fincke, 1993 : 23.

⁵⁹ Cette tablette est à ajouter au corpus du palais réuni par W. Mayer. Le rapprochement avec (45) suggère comme origine le magasin L27.

⁶⁰ Ecrit après la ligne 2 de la face, en prolongement de la ligne 9 du revers.

47. HSS 14 593 (R76)

Registre mensuel des rations d'orge concernant 83' « serviteurs du palais » classés selon leur profession parmi lesquels figure Šilwaya désigné comme l'agent commercial (*šamallū*) du GAR.E₂ (CG. 3).

Elhip-Tilla – Erwi-mušni**48. HSS 15 224 (#) : sceau de [Ha]ziya**

Notice consignant l'ordre écrit de Haziya (*ištaparšuma*) à Erwi-mušni (GAR.E₂ des *hurizāti*) concernant 16 mines 10 sicles de *šušurinnu* « du palais »⁶¹. Elhip-Tilla est mentionné à la dernière ligne de la face (l. 8 : *u₃¹ m^el-hi-ip-til-la*). Il intervient probablement en tant que « messenger » chargé en l'occurrence du convoiement⁶².

Elhip-Tilla – Erwi-šarri**49. EN 9/1 134 (S 132) : scellé⁶³**

Lettre très fragmentaire adressée à Elhi[p-Tilla] par Erwi-šarri, le *šellintannu* de la ville de Nuzi. Sont également impliqués dans cette lettre Kania et Hašip-Tilla, le scribe (LU₂ [DUB].SAR à propos d'un produit les concernant (*-šumu*) dont la quantité est donnée et qui doit être confié (*ana ŠU-ti [...]*, l.9). Le palais est mentionné à la ligne 13⁶⁴.

LES DOMAINES D'INTERVENTION DU ŠAKIN BĪTI**Transferts de biens appartenant au palais**

Une série de documents témoignent de mises à disposition de biens concédés par l'intendant au nom du palais. Les biens concernés dans le cadre de ces transactions sont: du lin (6) ; de l'orge (39) du malt (24) ; des briques (18) et (40) ; des flèches (16) et (26) et du personnel (15). Le transfert est parfois défini comme un prêt (UR₅.RA). C'est le cas dans (24), (26) et (18) où la date de remboursement est précisée. (6) est aussi un prêt malgré l'absence de désignation explicite: le contrat prévoit le mois où doit être rendu le lin et contient aussi une clause de pénalité en cas de défaillance. Des témoins sont sollicités dans (15). Les contrats sont scellés par l'individu ayant reçu le bien (6,15, 16, 18, 24, 26)⁶⁵.

La production et le contrôle des livraisons de produits manufacturés

Cela concerne la production de laine avec (1) où l'on voit l'intendant s'occuper de la tonte. Il peut être amené à gérer les céréales utilisées pour les semailles (46). Dans d'autres cas, il intervient dans le transfert de matériaux en vue de la fabrication de différents produits. Laine et teintures pour des « coussins *kaziršu* du palais » (33, l. 9-10). On assiste aussi à la remise de roseaux pour produire des flèches (17, 19, 27). Ces reçus sont scellés par : le berger qui remet les moutons à tondre (1) ; l'artisan qui reçoit la matière première (17) ou l'intermédiaire qui doit la remettre aux fabricants (en l'occurrence, le *hazannu* de Lubti, 27)⁶⁶. Les artisans s'engagent auprès de l'intendant sur la livraison d'un vêtement (14) et de bois *ampannu* (29), dans le cadre d'un contrat garanti par un tiers qu'ils scellent et qui précise le délai à respecter⁶⁷.

⁶¹ Le terme *šušurinnu* n'est documenté qu'à Nuzi. Lewy, 1959 : 119 n. 2 considère qu'il s'agit d'un produit riche en maltose. Le CAD Š/3 : 385a indique simplement « a barley by-product » ; le AHW : 1289b l'identifie à une pâtisserie et G. Wilhelm, (Adš 3 : 79) à une sorte de pain.

⁶² Sur cette fonction de la personne qui est mentionnée, en général à la fin du document, avec la mention « *u₃ NP* », le cas échéant avec le titre de « messenger », cf. Abrahami, 2012a : 48-49 et Postgate, 2013 : 29 n. 80, 375. Lewy, 1959 : 118 restitue [*a-ša*]*r m^el-hi-ip-til-la*. Le fait que le document ait été scellé par Haziya suggère qu'il est le donneur d'ordre et donc sujet du verbe *šapāru*.

⁶³ Cette lettre pourrait être scellée par Erwi-šarri, cf. (4).

⁶⁴ La pièce S132 qui fait partie du bâtiment 19, situé dans le quartier à l'est du palais, a livré pour l'essentiel l'archive de deux familles de marchands : Pula-Hali et Hašip-Tilla (cf. Lion, Stein, 2001). Le Hašip-Tilla, scribe, mentionné dans (49) serait un homonyme du marchand à moins de considérer que ce dernier ait exercé les deux professions.

⁶⁵ Pour (39) et (40), l'état fragmentaire du document ne permet pas d'établir la présence d'une empreinte de sceau.

⁶⁶ Pour (19), l'empreinte du sceau devait se trouver au revers qui est détruit.

⁶⁷ (13) pourrait correspondre à cette situation à moins de considérer que l'engagement du garant porte sur un prêt octroyé par le palais.

Les achats pour le compte du palais

L'intendant dispose d'un agent à son service pour réaliser les achats (47). Il est possible aussi que les serviteurs *šuhāru* à sa disposition aient été impliqués dans ce type d'opération (8). Il traite aussi directement avec le marchand dans le cadre du contrat (35) en vue de l'acquisition de laine rouge *tabarru*. L'intendant se déplace en personne au pays de Nullu pour acheter de l'orge destinée au personnel domestique (11) ; il en ramène aussi des chevaux (10). De l'étain est remis au GAR.KUR et aux intendants d'Anzugalli et de Turša afin de financer l'acquisition des rations du personnel domestique de Nuzi et de ces deux localités (43).

La gestion des biens de consommation à destination de la maison royale

Cet aspect des responsabilités de l'intendant apparaît souvent dans la documentation. S'agissant de la comptabilité interne au palais, les documents ne sont pas scellés⁶⁸. Dans (31), l'intendant fournit de la laine pour les serviteurs *taluhlu*. On lui remet des couvertures *zianātu* pour les épouses secondaires (41). Autrement, c'est essentiellement par rapport à l'orge qu'on le voit intervenir. L'« orge des rations » lui est remise dans (2). Plusieurs autres documents comptables enregistrent les quantités d'orge que l'intendant reçoit pour les rations du personnel domestique (12, 22), des épouses secondaires (42) ou l'allocation *šukunu* (34, 36 et 37). D'après la lettre (11), il semble qu'il ait eu la responsabilité de procéder à la distribution des rations.

La gestion des stocks

L'intendant retire des lieux de stockage différents produits notamment des céréales prélevées dans les greniers (23) pour les rations et l'allocation *šukunu* (3, 22, 25). Dans deux lettres dont il est le destinataire, il lui est demandé de retirer et de remettre à un tiers : 1° du cuivre épuré stocké dans le *bīt arpani* qui doit permettre au GAR.KUR d'acheter les rations du personnel de Karāna (4) ; 2° des vêtements stockés dans le *hurizāti* qui doivent être confiés à un messenger chargé sans doute de les livrer (32). On remarque aussi la situation figurée par les deux notices (44) et (45) que l'on peut interpréter comme indiquant que l'intendant reste redevable de biens (en l'occurrence des vêtements et du linge de maison) dont il n'aurait pas assuré la complète livraison.

L'intendant se voit remettre de la vaisselle du mobilier et des textiles dans deux inventaires qui enregistrent ces transferts. (28) porte le sceau de l'intendant Erwi-šarri. La notice finale qui figure dans cette liste suggère deux interprétations. Il pourrait s'agir d'un récolement ou bien d'une opération consistant à intégrer à l'inventaire des objets nouvellement produits ou acquis. (38) porte par contre le sceau des administrateurs qui lui remettent les objets, on peut envisager dans ce cas qu'il s'agit d'une restitution de matériel qui leur avait été confié⁶⁹.

L'intendant peut également assurer le convoiement de différents biens et produits : des pains *šušurinnu* (48) ; de la vaisselle précieuse (5) et du blé (25) dont il a opéré le prélèvement à Nuzi et qu'il doit transporter à Al-Ilāni.

Autres informations concernant l'intendant

L'inventaire (30) qui concerne la saisie de biens au profit d'un particulier, montre que l'intendant a probablement autorité pour mettre à exécution des décisions de justice.

En tant qu'agent rattaché à la maison royale, l'intendant apparaît dans les listes des dépenses de nourriture affectée aux repas auxquels participent le roi, sa famille et d'autres personnalités importantes (20) et (21).

La provenance des tablettes concernant le *šakin bīti*

Les tablettes impliquant l'intendant proviennent pour la plupart du palais. Ce qui en soi caractérise assez bien sa sphère d'activité. Deux tablettes ont été cependant trouvées dans des maisons situées dans des quartiers proches (Groupe 19, pièce S132 et Groupe 24, pièce F24)⁷⁰. Les pièces D3 et D6 du grand bâtiment

⁶⁸ Sur ce point, cf. Postgate 2013 : 80, à propos de la notion de document unilatéral et bilatéral.

⁶⁹ Comme c'est le cas avec (1) par rapport au berger Šilahi.

⁷⁰ Pour les lots de textes retrouvés dans ces pièces, cf. ci-dessus les notes 49 et 64.

administratif de stockage situé au nord-ouest du palais ont également fourni quatre autres documents⁷¹. Leur contenu qui enregistre des dépenses de céréales remises à l'intendant, est apparenté au profil de la documentation retrouvée dans ces pièces (environ 200 tablettes)⁷².

Dans le palais, la plupart des documents dans lesquels intervient l'intendant sont issus du secteur des communs et des services⁷³. De R81 provient le contrat de mise à disposition d'une servante du palais (15)⁷⁴. Les autres documents issus de ce secteur se répartissent à peu près également entre M79 et R76.

R76 a fourni avec N120, le plus important lot de textes du palais : 132 documents dont une cinquantaine relatifs aux céréales⁷⁵. Le second ensemble en importance concerne les textiles (environ 1/3 du total)⁷⁶. Les textes mentionnant l'intendant au nombre de 11, couvrent les différents domaines d'activités évoqués précédemment : production (1, 14), gestion des biens de consommation (2, 31, 41 et 42), prêts (18, 26) et acquisition (35).

Le contenu des documents concernant l'intendant provenant de M79 présente la même diversité dans le profil des activités : production (13, 16, 17, 19, 27, 29) ; gestion des stocks (4, 5, 28) ; prêts (6, 24) ; acquisition (43). Considérant la position intermédiaire de M79-M78 entre la cour M100 et le secteur des services, Starr a suggéré d'y voir de façon « purement conjecturale », les appartements de l'intendant du palais⁷⁷. Cette hypothèse semble tout à fait juste : un peu moins d'1/3, soit 12 des 43 tablettes et fragments de M79, implique directement cet administrateur ; 13 autres tablettes provenant de cette pièce, mentionnent le palais comme propriétaire (*ša ekalli*) des divers biens inventoriés ou transférés et des roseaux remis pour fabrication de flèches⁷⁸.

En revanche, l'intendant ne semble que très peu apparaître dans N120, qui a pourtant fourni un nombre important de tablettes (environ 120). Au total quatre documents dont trois (8, 9, 10) se rapprochent du contenu des tablettes retrouvées dans cette pièce qui pour à peu près la moitié concernent l'armée (principalement des inspections d'armes, d'hommes de chars et de chevaux)⁷⁹.

⁷¹ Sur la fonction de ce complexe cf. Starr, 1939 : 242, 253.

⁷² Dans leur grande majorité, ces documents consistent en des reçus de grains délivrés notamment à la reine, au roi, au palais et à des groupes divers (princes, gardes, messagers) ainsi qu'à des boulangers et des brasseurs. Certains textes enregistrent aussi les rendements des champs. Pour une présentation générale, cf. Lacheman 1958 : viii. Le lien des tablettes de D3 et D6 avec le palais est avancé par Mayer, 1978 : 11 et Stein 1993 : 17.

⁷³ Nous reprenons ici la nomenclature et les conclusions sur la fonction des différents secteurs du palais auxquelles est parvenu J. -Cl. Margueron dans son étude de ce bâtiment, cf. Margueron, 1982 : 425-450.

⁷⁴ R. F. S. Starr attribue à R81 et R84 qui lui est associé, un usage domestique d'après les trouvailles faites sur place, cf. Starr, 1939 : 174. Les cinq autres tablettes trouvées dans cette pièce sont des inventaires de mobilier, de textiles, de bijoux et d'objets en or, cf. Mayer, 1978 : 82-83.

⁷⁵ Pour cette zone, cf. Starr, 1939 : 158 et 174 pour R76.

⁷⁶ Mayer, 1978 : 65 donne un total de 134 tablettes pour cette pièce. Il faut retirer de son catalogue HSS 16 51 et HSS 19 109 qui appartiennent en fait à l'archive de Šilwa-Teššup, respectivement : AdŠ 711 et 696.

⁷⁷ L'idée a été reprise par Mayer, 1978 : 33 ; Margueron, 1982 : 446-447 et Pedersén, 1998 : 19. R. F. S. Starr souligne le caractère luxueux de M79 qui n'a livré aucun objet de la vie courante mais des fragments de verres et de vases décorés ainsi que des éléments de mobilier à incrustation. M78 qui lui est associé est une salle de bain également très luxueuse dotée de toilettes, cf. Starr, 1939 : 134 et Margueron, 1982 : 436.

⁷⁸ A propos des tablettes concernant les flèches, Negri Scafa 1995 : 60 avait déjà noté l'alternance *šakin bīti* / *ša ekalli* et fait la remarque suivante : « When the Palace is mentioned it is plausible to consider that the *šakin bīti* is intended ». L'ensemble du dossier concernant la fabrication des flèches et leur livraison est présenté sous forme de tableau par Fadhil 1983 : 256-257.

⁷⁹ Pour la présentation générale des tablettes de la pièce 120, cf. Mayer, 1978 : 41 et Pedersén 1998 : 19 avec des compléments d'information dans Abrahami, Lion, 2012. Margueron, 1982 : 441 explique la présence des tablettes de l'administration militaire en N120 par le fait que la cour M94 aurait servi « de centre de cantonnement ».

Des tablettes impliquant l'intendant ont également été trouvées dans la zone officielle (secteur D), en quantité restreinte, dans M91 et L27⁸⁰. Cette dernière pièce, un magasin proche de la salle d'audience L11, a livré 12 tablettes : des inventaires de textiles, de mobilier et d'objets en métal ainsi qu'une liste de tisserands. Deux tablettes, HSS 14 240 et HSS 15 129 consignent une opération de récolement menée par Tarmiya, Aršali et Tehip-Tilla qui scellent les deux documents.

HSS 14 240 enregistre le surplus (*watrūtu*) de chaises qu'ils ont compté.

Dans HSS 15 129, on trouve une liste d'objets (mobilier, chandeliers, vaisselle en argent, flèches en cuivre) déclarés par ces trois personnes comme : disparus (*ša halqū / haliq*) ; absents (*ianu*) ; en déficit (*ša maṭṭū*) ; « Hutia a reçu » ; « on a transporté à Arraphe »...⁸¹.

Trois tablettes impliquent l'intendant : deux concernent des vêtements et du linge de maison restant dus (43) et (44) ; (33) enregistre les quantités de laines de différentes couleurs et de teinture remises à l'intendant pour la fabrication de textiles d'ameublement et de vêtements⁸².

Dans M91, donnant sur la grande cour M100, ont été trouvées deux tablettes : une liste très abîmée d'hommes avec leur patronyme (HSS 16 407) et la lettre (11) concernant l'achat des rations pour le personnel domestique⁸³.

Répartition des tablettes dont la provenance est connue ou probable

| Localisation (nb de tablettes) | Elhip-Tilla (Nuzi) | Erwi-šarri (Nuzi) | Erwi-huta (Zizza) | Mutta (Turša) | Intendants anonymes |
|-----------------------------------|-----------------------|-------------------------|----------------------|------------------|------------------------|
| Palais | | | | | |
| L27 (= 3) | | 33 | | 44 45 | |
| M79 (= 12) | 4 5 6 13 | 16 17 19 24 27 28 29 | | 43 | |
| M91 (= 1) | 11 | | | | |
| N120 (= 4) | 8 9 10 | 21 | | | |
| R76 (= 11) | 1 2 7 | 14 18 26 31 35 | 41 42 | | 47 (Nuzi) |
| R81 (= 1) | | 15 | | | |
| Hors palais | | | | | |
| D3 (= 1) | | 36 | | | |
| D6 (= 3) | | 34 37 | | | 46 (Lubti) |
| F24 (= 1) | | 30 | | | |
| S132 (= 1) | 49 | 49 | | | |

*

Cette étude montre les différentes opérations réalisées par le *šakin bīti* dans l'économie du palais. Il a accès aux magasins pour effectuer des prélèvements et y déposer des biens. On relève aussi son rôle dans le contrôle et la gestion de la production ainsi que dans la distribution des biens de consommation. Mais ces différentes activités sont aussi réalisées par d'autres administrateurs. On constate que le *šakin*

⁸⁰ Margueron, 1982 : 431-435.

⁸¹ Le libellé du document indique : « C'est ce qui est en déficit (*muṭṭū*) que Tarmiya, Aršali et Tehip-Tilla ont donné ».

⁸² Mayer, 1978 : 27 suggère que dans le magasin L27, étaient stockés le mobilier et les ustensiles utilisés pour les banquets qui se déroulaient dans la salle d'audience L11 : les tablettes d'inventaire provenant de ce magasin devaient enregistrer ce qui y était entreposé.

⁸³ R. F. S. Starr ne donne que peu d'indication sur M91. Il la décrit comme « a large room undistinguished by special construction or objects of any kind », cf. Starr, 1939 : 135 et Margueron, 1982 : 433.

bīti n'est pas le seul à disposer de l'autorité pour réaliser des prélèvements dans les magasins du palais ; remettre les biens qui en sont sortis à d'autres personnes et éventuellement en effectuer le convoiement ou les expédier. Il pourrait cependant s'agir d'une question de fréquence, par rapport à d'autres qui réaliseraient occasionnellement ce type d'opérations, l'intendant en aurait la charge régulière. Ce pourrait être le cas par exemple du « gouverneur du pays » (*šakin māti* / GAR.KUR) que l'on voit intervenir dans la gestion des biens du palais. On pourrait aussi envisager que certains opérateurs aient eu un domaine d'intervention qui relève plus spécifiquement d'un type de produit. Heltip-apu demande d'effectuer un prélèvement de métal dans (4). Il procède aussi à des transferts d'orge dans HSS 14 132 (#) et HSS 14 130 (R49). Néanmoins, il semble avoir eu une compétence plus spécifique dans la gestion des textiles comme le montre 6 documents de R76, où il effectue des prélèvements dans les magasins et procède aussi à leur expédition⁸⁴. Par rapport à ce profil, l'intendant pourrait avoir eu une responsabilité d'ensemble sur les biens du palais. La présence, à l'entrée de la zone des services, de son « bureau », où il exerçait ses activités – dans de très bonnes conditions, compte tenu du caractère assez luxueux de cette pièce –, en serait le reflet.

Parmi les différents opérateurs intervenant dans les mouvements de biens du palais, l'intendant pourrait aussi avoir été en charge plus particulièrement des acquisitions. Ce que suggère le fait qu'il ait eu un agent commercial qui lui était spécifiquement attribué. On peut penser aussi que le versement des rations du personnel domestique, qui comptait plusieurs centaines d'hommes et femmes, a constitué une part importante de son activité⁸⁵. Une piste de réflexion serait d'envisager quel rôle tenait le *šakin bīti* dans l'établissement et le suivi des contrats de livraison de produits finis ou de matériaux (*iškaru*)⁸⁶.

⁸⁴ HSS 13 187 ; HSS 14 248 (l. 15) ; HSS 14 249 (l. 24) ; HSS 14 550 (l.17) ; HSS 15 139 (l.6, 9) et (33), cf. également HSS 15 164 (#).

⁸⁵ Pour des données concernant l'effectif du personnel du palais, cf. notamment Abrahami, 2012b.

⁸⁶ Sur l'*iškaru*, cf. Postgate, 2013 : 360 et Lion à paraître.

ÉLÉMENTS DE BIBLIOGRAPHIE

ABRAHAMI P., LION B. 2012. Remarks to W. Mayer's Catalogue of the Nuzi Palace Texts. *Cuneiform Digital Library Bulletin* 2012, 1 : 1-7.

ABRAHAMI P. 2012a. Les céréales dans les textes du palais de Nuzi (Yorghana Tepe, Iraq 14^e s. av. J.-C.). Vol. 1. Habilitation à diriger des recherches. Université François-Rabelais, Tours, mémoire inédit.

ABRAHAMI P. 2012b. Nuzi Notes 78. Une même tablette pour deux numéros SMN différents : SMN 30 (translittérée sous HHS 13 30) = SMN 3115 (copiée sous EN 11/1 50). In : ABRAHAMI P., LION B. (éd.). The Nuzi Workshop at the 55th Rencontre Assyriologique Internationale (July 2009, Paris), *SCCNH* 19 : 276-279. Bethesda, Maryland.

ABRAHAMI P. à paraître. *ŠE.BA* = šibai/a à Nuzi. *NABU*.

CASSIN E. 1962. Tablettes inédites de Nuzi. *Revue d'Assyriologie* 56, 2 : 57-80.

CASSIN E. 1974. Le palais de Nuzi et la royauté d'Arrapha. In : GARELLI P. (éd.) Le Palais et la Royauté (Archéologie et civilisation). XIX^e Rencontre assyriologique internationale, organisée par le groupe François Thureau-Dangin (29 juin-2 juillet 1971), *CRRRA* 19 : 373-392. Paris.

DOSH G. 2009. Zur Struktur des Gesellschaft des Königreichs Arrapha : Texte über die Straitwagenfahrer (*rākib narkabti*). In : WILHELM G. (éd.) General Studies and Excavations at Nuzi 11/2, *SCCNH* 18 : 71-228. Bethesda, Maryland.

FADHIL A. 1983. Studien zur Topographie und Prosopographie der Provinzstädte des Königreichs Arrapha, *BaF* 6. Mainz am Rhein : Verlag Philipp von Zabern

FINCKE J. 1993. Die Orts- und Gewässernamen der Nuzi-Texte, *RGTC* 10, Weisbaden : Ludwig Reichert Verlag.

FINCKE J. 1998. Excavations at Nuzi 10/2, 66-174. In Owen D. I., Wilhelm G. (éd.) General Studies and Excavations at Nuzi 10/2, *SCCNH* 9 : 219-314. Bethesda, Maryland.

FINCKE J. 2000. Transport of Agricultural Produce in Arrapha. In : JAS R. M. (éd.) Rainfall and Agriculture in Northern Mesopotamia : Proceeding of the Third MOS Symposium, *PIHANS* 88 : 147-170. Leiden : Nederlands Instituut voor het Nabije Oosten.

KOLIŃSKI R. 2001. Mesopotamian dimātu of the Second Millennium BC. *BAR International Series* 1004. Oxford : Archaeopress.

LACHEMAN E. 1958. Economic and Social Documents. EN 17, *HSS* 16. Cambridge (Mass.) : Harvard University Press.

LEWY H. 1959. Miscellanea Nuziana II. *Orientalia NS* 28 : 113-129.

LION B., SAUVAGE M. 2005. Les Textes de Nuzi Relatifs aux Briques. In : Owen D. I., Wilhelm G. (éd.) General Studies and Excavations at Nuzi 11/1, *SCCNH* 15 : 57-100. Bethesda, Maryland.

LION B., STEIN D. 2001. The Pula-Hali Family Archives, *SCCNH* 11, Bethesda, Maryland : CDL Press.

LION B. 1999. Les archives privées d'Arrapha et de Nuzi. In : Owen D. I., Wilhelm G. (éd.) Nuzi at Seventy-Five, *SCCNH* 10 : 35-62. Bethesda, Maryland.

LION B. 2013. Le bronze et ses usages économiques en Mésopotamie : le cas de Nuzi (XIV^e s. a. C.). In : GRANDJEAN C., MOUSTAKA A. (éd.) Aux origines de la monnaie fiduciaire. Traditions métallurgiques et innovations numismatiques, *Scripta Antiqua* 55 : 129-143. Bordeaux.

LION B. à paraître. L'économie palatiale à Nuzi. In : CARLIER P., JOANNÈS F., ROUGEMONT F., ZURBACH J. (éd.). ESF Exploratory Workshop on the Palatial Economy in the Ancient Near East and in the Aegean, Sèvres, 17-18 septembre 2010.

MAIDMAN M. P. 2010. Nuzi Texts and Their Uses as Historical Evidence, *SBL* 18. Atlanta : Society of Biblical Literature.

MAIDMAN M. P. 2011. Nuzi. The Club of the Great Powers, and the Chronology of the Fourteenth Century. *Kaskal* 8 : 78-139.

- MAYER W. 1977. Mardatu « Teppich ». *UF* 9 : 173-189.
- MAYER W. 1978. Nuzi-Studien I. Die Archive des Palastes und die Prosopographie der Berufe, *AOAT* 205/1. Kevelaer/Neukirchen-Vluyn : Butzon & Bercker/Neukirchener.
- MARGUERON J.-C. 1982. Recherches sur les palais mésopotamiens de l'Âge du Bronze. *BAH* 107. Paris : Geuthner.
- MÜLLER G. G. W. 1994. Studien zur Siedlungsgeographie und Bevölkerung des mittleren Osttigrisgebietes, *HSAO* 7. Heidelberg : Heidelberg Orientalverlag.
- NEGRI SCAFA P. 1995. The Scribes of Nuzi and Their Activities Relative to Arms According to Palace Texts. In : OWEN I. D. (ed.) *General Studies*, *SCCNH* 5 : 53-69. Winona Lake, Indiana.
- NEGRI SCAFA P. 2009. Administrative procedures in the texts from the House of Zike, son of Ar-tirwi, at Nuzi. In : WILHELM G. (ed.) *General Studies and Excavations at Nuzi* 11/2, *SCCNH* 18 : 437-477. Bethesda, Maryland.
- NEGRI SCAFA P. 2012. Petites archives familiales de Nuzi trouvées au nord du palais. In : ABRAHAMI P., LION B. (éd.). *The Nuzi Workshop at the 55th Rencontre Assyriologique Internationale (July 2009, Paris)*, *SCCNH* 19 : 205-258. Bethesda, Maryland.
- PEDERSEN O. 1998. *Archives and Libraries in the Ancient Near East 1500-300 B.C.* Bethesda, Maryland : CDL Press.
- POSTGATE N. 2013. *Bronze Age Bureaucracy : Writing and the Practice of Government in Assyria.* Cambridge. Cambridge University Press.
- RICHTER T. 2012. *Bibliographisches Glossar des Hurritischen.* Weisbaden : Harrassowitz.
- STARR R. F. S. 1939. *Nuzi, volume 1, Text.* Cambridge (Mass.) : Harvard University Press.
- STEIN D. 1993. *Das Archiv des Šilwa-Teššup Heft 8. The Seals Impressions (Text).* Wiesbaden : Harrassowitz Verlag.
- STEIN D. 2009. The Charioteer Lists : Seals and Sealing Practice. In : WILHELM G. (éd.) *General Studies and Excavations at Nuzi* 11/2, *SCCNH* 18 : 545-571. Bethesda, Maryland.
- WILHELM G. 1980. *Das Archiv des Šilwa-Teššup Heft 2. Rationen Listen I.* Wiesbaden : Harrassowitz.
- WILHELM G. 1985. *Das Archiv des Šilwa-Teššup Heft 3, Rationen Listen II.* Wiesbaden : Harrassowitz.
- WILHELM G. 2006. Briefe aus Nuzi. In : Janowski B., Wilhelm G. (éd.), *Texte aus der Umwelt des Alten Testaments. Neue Folge Band 3. Briefe* : 101-105. Gütersloh : Gütersloher Verlaghaus.
- ZACCAGNINI C. 1979. *The Rural Landscape of the Land Arraphe.* Rome : Università di Roma.